

*Chemins de fer*

Vous savez peut-être, madame la Présidente, que je viens de Transcona. Transcona était une ville ferroviaire, et elle l'est encore. Elle est en train de perdre cette vocation, car elle fait maintenant partie du Grand Winnipeg. Mais il n'en demeure pas moins que beaucoup d'habitants de Transcona travaillent ou ont travaillé pour les chemins de fer. Beaucoup de retraités du CN demeurent à Transcona ou à Elmwood, à East Kildonan ou dans des régions avoisinantes qui font toutes partie de ma circonscription. Sans vouloir pousser les députés à faire de la surenchère, je pense que j'ai plus de retraités du CN dans ma circonscription que n'importe qui d'autre. C'est là que se trouvent les grands ateliers de réparation de Transcona. Ils y sont installés depuis 1912.

Je porte également un intérêt personnel à la question, si je puis dire, madame la Présidente. J'ai entendu le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) mentionner l'Association des retraités de Biggar. Mon association avec les chemins de fer remonte à l'époque où mon grand-père Blaikie est entré au service du chemin de fer à Biggar en 1912 comme wagonnier ou ce qu'on appelait à l'époque un cogneur. Je me rappelle, dans les années 1950, avant que mon grand-père ne prenne sa retraite en 1958, je vivais à Biggar et je l'accompagnais le long des voies ferrées quand les trains s'amaient. Son travail consistait à cogner sur les roues avec un marteau et à écouter pour voir si elles n'étaient pas fêlées, entre autres choses.

Mon père est lui aussi entré au service du chemin de fer à Biggar. Il a commencé par pelleter du charbon, puis il est allé à Transcona faire son apprentissage de machiniste. Il a pris sa retraite en 1986, après 44 années de service, en finissant comme surintendant général adjoint du matériel pour la région des Prairies, Motive Power.

Je viens de faire un calcul rapide. Je pense que j'ai au moins une demi-douzaine d'oncles qui sont des retraités du CN, et deux grands-oncles, frères de mon grand-père, qui sont maintenant décédés et qui étaient eux aussi des retraités du CN. J'ai encore un cousin qui travaille présentement à l'atelier de réparation de Transcona. Le bien-être des retraités du CN n'est pas une question abstraite pour moi. Beaucoup de gens que je connais personnellement devront, je le sais, s'en préoccuper si ce régime de retraite devient insuffisant. Voilà pourquoi j'interviens ce soir. C'est pour préconiser qu'on prenne enfin des mesures pour modifier la nature du régime de retraite de sorte que les retraités du CN n'aient pas pas toujours à compter sur la bonne volonté du CN pour obtenir des hausses de leur pension de retraite.

Il y a un certain nombre de mesures à prendre. Il faut intégrer une clause d'indexation dans ce régime.

Il faut ainsi soulager de leur incertitude les travailleurs qui prennent maintenant leur retraite, ou ceux qui viennent de le faire—et ceux qui sont vraiment dans une situation pénible à l'heure actuelle sont ceux qui ont pris leur retraite il y a pas mal de temps—mais quelle que soit leur situation, il faut les soulager tous de l'inquiétude qu'ils éprouvent en se demandant s'ils toucheront ou non une hausse suffisante quand la situation économique l'exigera. Nous soutenons, comme nous le faisons depuis longtemps, qu'il faut prévoir une clause d'indexation à

l'intérieur même du régime de manière à dissiper ce genre d'incertitude économique et pour que ces retraités puissent continuer à toucher une pension qui possède le pouvoir d'achat qu'elle avait au moment de leur retraite. Ce n'est que justice, il me semble. Ce n'est qu'élémentaire justice que les gens n'aient pas à se trouver dans quelques années ou quant à cela, s'ils ont la chance de vivre longtemps, dans bien des années après leur retraite, dans la situation où leur pension ne vaut pas grand-chose. Je ne vois pas comment on pourrait s'y opposer.

Pourtant, on n'a pas redressé la situation. Cela est attribuable en partie au fait que le gouvernement refuse de contester l'attitude de l'entreprise à l'égard du régime de retraite, de régler cette question de passif non capitalisé que le CN invoque pour s'emparer des fonds qui s'accumulent dans la caisse de retraite et les placer dans ses coffres, au lieu de les laisser cumuler des intérêts ou de les redonner aux retraités.

Il faut donc modifier le régime pour obliger le CN à y contribuer vraiment au lieu de le laisser s'engager à rendre le passif non capitalisé si jamais quelque chose se produisait. C'est une façon très fragile de fonctionner. Et si jamais il arrivait malheur au CN? Le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) qui est intervenu dans le débat a lui-même déjà prétendu à la Chambre qu'il fallait mettre le CN en vente. Qu'arriverait-il si l'entreprise privée qui prendrait alors la relève du CN éprouvait des difficultés financières et ne pouvait plus compter sur la bonne volonté politique du gouvernement? Qu'arriverait-il aux retraités qui comptaient sur cette société pour renflouer leur caisse de retraite avec son passif non capitalisé si jamais les fonds venaient à manquer? C'est une grave préoccupation. Un très grand nombre d'entre eux ne comptent sur rien d'autre que la validité et la solidité de cette caisse de retraite pour survivre. Le CN s'en tire depuis trop longtemps avec cette histoire de passif non capitalisé.

Le gouvernement et ceux qui lui succéderont doivent faire en sorte que ce changement se réalise. Dans le cas d'un gouvernement néo-démocrate, c'est l'une des premières mesures à laquelle je travaillerais personnellement. J'avais nourri l'espoir, vu que je connaissais certains députés conservateurs qui s'intéressaient à cela, qu'ils s'en occuperaient au cours des quatre ans.

Mais le temps a passé. Le problème est resté le même. Earl White a maintenant quatre ans de plus. Il a 79 ans, mais il n'a pas renoncé. Je suis sûr qu'il n'abandonnera pas. Lui, comme beaucoup d'autres pensionnés du CN et diverses associations de pensionnés, vont continuer à se battre pour obtenir justice, pour obtenir une modification du régime pour les personnes en retraite qui constatent que leur pension est insuffisante, pour que ceux qui se retirent maintenant et craignent les incertitudes économiques que l'inflation peut apporter ou qui craignent toute autre circonstance qui pourrait réduire leur pouvoir d'achat, pour ne pas avoir à dépendre de ce que le CN peut décider chaque année. Dans la situation actuelle, le CN pourrait tout aussi bien décider, chaque année, de ne rien faire, de n'accorder aucun rajustement.